Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 20/11/2025
ID : 044-214400236-20251112-20251101-BF

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-11.01

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à vingt-et-une heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 5 novembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Maud BORE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, Mme Héloïse PIERRE et M. Jérôme LE MENE.
Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT et Mme Murielle LECLERC.

Absents : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : M. Jérôme LE MENE.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

VU les articles L.2311-11 et suivants du CGCT

VU l'adoption du budget primitif 2025 pour le budget principal de la commune le 5 mars 2025,
Vu l'adoption de la décision budgétaire modificative n°1 lors du conseil municipal du 5 septembre 2025,

Considérant que cette décision budgétaire n°2 permet de faire des ajustements en prévision de la fin d'année de l'exercice 2025 pour le chapitre 012 portant sur les charges de personnels. En effet, il a été estimé qu'il était nécessaire d'avoir un apport de 100 000 euros de crédits supplémentaires afin de financer ces dépenses jusqu'à la fin de l'année.

Il convient de proposer une décision modificative sur le budget général selon le détail présenté dans le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251112-20251101-BF

DECISION MODIFICATIVE N°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Rémunérations des apprentis	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6470 : Autres charges sociales	0.00 €	05 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**100 000.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**100 000.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**-100 000.00 €**

Le conseil municipal, par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

VALIDE la décision budgétaire modificative n°2 pour le budget principal.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,

M. Jérôme LE MENE

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL

MAIRIE de BOUVRON
44130